

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-7-12-8

Séance du jeudi 21 septembre 2023

ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DES DISPOSITIFS D'INSERTION ET LOGEMENT POUR LES JEUNES - ANNEE 2023

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES :

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-4-1 du 6 février 2023 relative au Budget primitif 2023 des politiques en faveur de la solidarité, de l'habitat, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre la pauvreté,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2015/110 du 2 novembre 2015 adoptant le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2018/028 du 25 juin 2018 adoptant le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Insertion,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2018/021 du 25 juin 2018 adoptant le Plan Enfance Jeunesse Famille,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des Commissions Centre Alsace et de l'équité territoriale et Nord Alsace - Haguenau – Wissembourg du 4 septembre 2023,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 5 septembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre de l'année 2023, des subventions de fonctionnement aux associations chargées de la mise en œuvre des dispositifs d'insertion et logement Jeunes sur le territoire bas-rhinois, telles que figurant dans le tableau ci-dessous et selon le détail joint en annexe financière à la présente délibération pour un montant total de 645 616 € :

Dispositif/ Association	Subvention 2021	Subvention2022	montant subvention demandé 2023	Augmentation sollicitée 2023	montant proposé 2023
<u>Plateforme Jeunes</u>					
Association l'ETAGE	46 800 €	52 000 €	55 120 €	3 120 €	52 000 €
Mission Locale pour l'Emploi	46 800 €	47 093 €	47 100 €	7 €	47 093 €
<u>Colocation Coachée</u>					
ARSEA Espérance	39 100 €	39 800 €	39 800 €	0 €	39 800 €
Le TOIT	25 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €	25 000 €
<u>Dispositif Pass Accompagnement</u>					
Association l'ETAGE	275 352 €	279 757 €	296 537 €	16 780 €	279 757 €
<i>6 ETP prime SEGUR</i>			<i>31 624 €</i>	<i>31 624 €</i>	0 €
ARSEA GALA	198 786 €	201 966 €	201 966 €	0 €	201 966 €
<i>2,5 ETP prime SEGUR</i>			<i>11 510 €</i>	<i>11 510 €</i>	0 €
TOTAL	631 838 €	645 616 €	708 657 €	63 041 €	645 616 €

- Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes au budget primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant 2023
P248	O002	P248E04	T11	(3448) 65 - 65748 - 424	99 093 €
P248	O002	P248E04	T12	(3448) 65 - 65748 - 424	481 723 €
P248	O002	P248E04	T13	(3448) 65 - 65748 - 424	64 800 €

- Approuve les termes des cinq conventions jointes à la présente délibération, à conclure avec les associations bénéficiaires susmentionnées, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer,
- Précise que ces subventions seront versées selon les modalités détaillées dans les conventions à conclure avec les associations bénéficiaires, jointes en annexe à la présente délibération.

voix contre

abstentions

non-participation au vote